



## Règlement intérieur

Le centre de loisirs OSCA propose des loisirs éducatifs, des activités et des projets pédagogiques aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Le centre est ouvert tous les mercredis (hors jours fériés et la première semaine de septembre) et pendant les vacances scolaires (hors les deux semaines de Noël et les deux dernières semaines d'août).

### Généralité :

Le centre de loisirs s'adresse en priorité aux enfants domiciliés sur la communauté de commune Aubrac Lot Causse dans la limite des disponibilités.

Assurance responsabilité civile : N°1627386R

### Horaire d'ouverture :

Bureau : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Centre de loisirs (mercredis et vacances) : de 7h30 à 18h30. Possibilité de réserver à la demi-journée :

½ journée matinée	De 7h30 à 12h00
½ journée après-midi	De 13h30 à 18h30

L'accueil des enfants inscrits pour l'après midi se fait à partir de 13h30 seulement.

Toute demi-journée commencée sera facturée.

### Modalité d'inscription :

L'inscription au centre de loisirs se fait directement au centre OSCA, le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet Centre Nature Osca, ou par demande par mail.

Le dossier d'inscription doit être complet pour pouvoir valider l'inscription. Une adhésion à l'année sera demandée d'un montant de 2.50€ par famille.

Les dossiers d'inscription doivent être renouvelés tous les ans.

### Réservations et annulations :

Les réservations pour les mercredis ou vacances doivent se faire **obligatoirement** par mail à l'adresse : [sejour.nature.osca@gmail.com](mailto:sejour.nature.osca@gmail.com). Le nombre de places est toutefois limité en fonction du nombre d'enfants que nous pouvons accueillir. La confirmation de réservation vous sera envoyée par mail.

Les annulations doivent être envoyées par mail la semaine précédent l'inscription. Les absences pour raison de santé ou motifs familiaux doivent être signalées. **Le cas contraire, les journées seront facturées.**

Les enfants qui ne sont pas inscrits au centre ne seront pas acceptés.

### Affaires à prévoir :

Nous acceptons les enfants à partir de 3 ans, propre ou non. Si votre enfant n'est qu'au début de sa propreté, il faudra prévoir tout le nécessaire de change (couches, lingettes, vêtements de rechange).

Pour les enfants qui font la sieste, prévoir le nécessaire (doudou, couverture etc.)

Pour tous les enfants durant la période estivale, la casquette est **obligatoire**.

Prévoir des vêtements et chaussures adaptés au centre. Nous déclinons toute responsabilité en cas « d'accident » (vêtements tâchés, troués, abîmés..)

### Tarifs et conditions de paiement :

Le tarif journalier est calculé en fonction du revenu des familles (pour rappel les QF sont mis à jour chaque année au 1<sup>er</sup> janvier). Le prix du repas n'est pas compris dans le tarif de la journée.

	Tarifs Com. De commune	Tarifs hors Com. De commune
Journée complète	14€	20€
½ journée	7€	10€
Repas		4€

QF	Prise en charge par la CCSS (journée)
De 0 à 550€	9.10€
De 551 à 650€	6.30€
De 651 à 750€	3.50€
De 751 à 800€	0.70€

*\*Le montant de la prise en charge nous à été transmis par la CCSS*

### Tarifs et conditions de paiement (suite) :

Le règlement se fait à réception de la facture. Modes de paiement acceptés : Virement internet, Espèces (donner en main propre), Chèque bancaire (ordre ALSH OSCA), Chèque ANCV et Chèque CESU (**venir déposer les chèques ANCV et CESU au bureau afin d'éviter tout risque de perte**)

● Date limite de règlement : les factures sont à régler à la fin de chaque mois. **En cas de non règlement, le chèque de caution sera encaissé et nous n'accepterons plus les enfants au centre.** ●

Les factures de l'année doivent être payées avant le **15 janvier de l'année suivante**

En cas de soucis financiers pour le règlement des factures, nous contacter afin que nous puissions trouver une solution.

### Journée Type au centre :

7h30 – 9h15 : Accueil des enfants (temps libre : mise à disposition de jeux, coloriages, livres etc.)

9h15 – 9h30 : Passage aux toilettes, lavage des mains

9h30 – 9h45 : Pause boissons, collation du matin (à apporter si vous le souhaitez – non obligatoire).  
Explication de la journée

9h45 – 11h45 : Activité en groupe ou en commun (durée variable en fonction de l'activité)

11h45 : Point sur la matinée, passage aux toilettes, lavages des mains

12h-13h : Repas

13h-13h15 : temps libre puis départ à la sieste pour les plus petits

13h-14h00 : Temps libre en extérieur si possible

14h-16h : Activité en groupe ou en commun (durée variable en fonction de l'activité)

16h-16h15 : passage aux toilettes, lavage des mains

16h15- 16h30 : Goûter (**à fournir**)

16h30-18h30 : Temps libre – Départ des enfants

## Disciplines et sanctions :

Les enfants admis sur le Centre de Loisirs doivent être respectueux du personnel encadrant ainsi que des autres enfants. En cas de faits ou d'agissements graves, de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du centre, exprimés notamment par :

- un comportement indiscipliné constant ou répété,
- une attitude agressive envers les autres enfants,
- un manque de respect envers le personnel encadrant,
- des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels,

Le responsable de centre convoquera les parents et une mesure d'exclusion temporaire pourra être prononcée à l'encontre de l'enfant à qui ces agissements graves sont reprochés.

Cette mesure d'exclusion temporaire n'interviendra toutefois qu'après le prononcé d'un avertissement resté vain et après que les parents de l'intéressé aient fait connaître à la direction leurs observations sur les faits ou agissements reprochés de leur enfant.

Si après exclusion temporaire, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement des animations, son exclusion définitive sera prononcée dans les mêmes conditions de forme et de procédure que pour une exclusion temporaire.

Toutefois, la mesure d'exclusion définitive pourra également être prononcée à l'encontre de l'enfant qui aura commis un premier fait d'indiscipline si celui-ci se révèle grave.

Toute dégradation volontaire, entraînera le paiement des frais de réparation ou l'achat de matériel de remplacement.

## Maladies et accidents :

### Maladies

Les enfants malades ne sont pas admis, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant et dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Aucun médicament n'est administré pendant le temps d'accueil sauf dans le cadre d'un PAI.

En cas de maladie survenue pendant le temps d'accueil, le responsable demande aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite.

### Accidents

En cas d'accident grave, il est fait appel aux services d'urgences : SAMU, POMPIERS. Les parents sont aussitôt prévenus. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations est avertie dans les 24h ainsi que la Protection Maternelle et Infantile pour les 3-6 ans.



ALSH OSCA  
La Mothe – 48500 Banassac  
sejour.nature.osca@gmail.com  
04 66 32 84 46  
06 49 73 13 35

### Effets personnels :

Le centre décline toute responsabilité concernant les objets personnels ainsi que les vêtements non marqués. Nous vous conseillons de pas prendre des jouets de la maison afin d'éviter tous risque de perte, vol ou casse.

### Le personnel du centre de loisirs :

Directeur : BALBUSQUIER Vincent

Secrétariat : ZABA Elodie

Animatrice permanente : CARVALHO Sara et ZABA Elodie

Des animateurs ou animatrices peuvent être recrutés en fonction des besoins. Nous accueillons également des stagiaires BAFA ou CAP Petite-Enfance.

Je soussigné(e) ....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter,

Fait à : ..... Le : .....

Signature : (précédé de la mention « lu et approuvé »)

